

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX VESTIAIRES
ET SALLE DES FAMILLES
01390 - CIVRIEUX**

LOT N° 06 : RAVALEMENT FACADES

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(C.C.T.P.)**

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE CIVRIEUX

01390 - CIVRIEUX

Maître d'Œuvre
Christian Compigne
240 rue des Millières

01390 - St Andre de Corcy
0472268939
0472268938

**ECONOMISTE DE LA
CONSTRUCTION**
CORPUS.ING.ARCH
17 RUE DES FAUVETTES

01390

04 78 88 12 44
04 78 88 13 62

CSPS

COORDONNATEUR SPS
871 ROUTE DES DESCHAMPS

**71570 - LA CHAPELLE DES
GUINCHAY**

03 85 36 75 53
03 85 33 89 74

BUREAU DE CONTROLE

CETE APAVE SUD EUROPE
Agence de Bourg en Bresse
515 Chemin du petit plan
01250 - St Just

04 74 47 21 29
04 74 47 21 20

BET FLUIDES
B3E Ingénierie
**8 bis Avenue d'Arsonval -
CENORD**

01008 - BOURG en BRESSE
04 74 25 18 88
04 74 25 18 89

Sommaire

06.1	GENERALITES	4
06-00-01.00	CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
06-00-02.00	PLANS D'EXECUTIONS, PLANS D'ATELIERS, DETAILS	5
06-00-03.00	SURFACES DE REFERENCES / ECHANTILLONS	5
06-00-04.00	PROTOTYPE	5
06-00-05.00	COORDINATION	5
06-00-06.00	REFERENCES TECHNIQUES & PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	6
06-00-07.00	RECEPTION SUPPORTS	15
06-00-08.00	ESSAIS & EPREUVES	15
06-00-09.00	PROTECTION DE SES PROPRES OUVRAGES	16
06-00-10.00	PLANS & DOCUMENTS DE RECOLLEMENTS	16
06-00-11.00	SECURITE	16
06-00-12.00	FORFAITISATION DU MARCHE	16
06-00-13.00	MODIFICATIONS DES PRESTATIONS MARCHES	17
06-00-14.00	QUANTITES THEORIQUES & REELLES	17
06-00-15.00	PLANNINGS TRAVAUX	17
06-00-16.00	NETTOYAGE CHANTIER	17
06-00-17.00	LIMITE DES PRESTATIONS	17
06-00-18.00	AUTOCONTROLE	17
06-00-19.00	PREAMBULE	17
06.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	19
06.2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	19
06-00-21-0.00	ECHAFAUDAGE SUR PIEDS	19
06-00-22-0.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES - ENDUIT HYDRAULIQUE ANCIEN	19
06-00-24.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES - RAGREAGE SUPPORTS	20
06-01-41-03.01	ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS EXISTANTS	20
06-00-25.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES METALLIQUES	20
06-00-26.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES BOIS	20
06-00-27.00	DEPOSE GRILLES EN FACADES	21
06.2.2	TRAITEMENTS DES FACADES	21
06.2.2.1	PEINTURE FACADES	21
06-00-30-0.00	TRAITEMENT ENDUIT HYDRAULIQUE	21
06.2.2.2	OUVRAGES BOIS	22
06-00-32-0.00	FORGET EXISTANT	22
06.2.2.3	OUVRAGES METALLIQUES	22
06-00-25-02.00	PEINTURE GLYCERO (Gaz)	22

06.1

GENERALITES

06-00-01.00

CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise du présent lot doit prévoir dans le chiffrage de ses travaux les prestations suivantes :

01. Toutes les demandes administratives et taxes si référents ,
02. Toutes les demandes et taxes de raccordements aux réseaux publics (électricité , gaz ,téléphone, eau potable , assainissement – eaux pluviales , eaux usées , eaux vannes) ,
03. Tous travaux et taxes de rejets d'eaux pluviales ou eaux usées dans un réseau public ou privé ,
04. Toutes signalisations routières (verticale ou horizontale) demandées par les services publics ou par le coordonateur SPS et engendrés par le seul fait du chantier ,
05. Le nettoyage du chantier ou des abords du chantier (voiries publics ou privées) ,
06. Le tris sélectifs ,
07. Les bennes de chantier (quelques soient le nombre et la durée du chantier),
08. Toutes réfections de la voirie publique (trottoir , voirie) ,
09. Toutes réfections de voirie privée ,
10. Toutes réfections de réseaux publics (réseaux secs ou humides) ,
11. Toutes réfections de réseaux privés (réseaux secs ou humides) ,
12. Toutes protections légères ou lourdes d'ouvrages tiers en limites du chantier ,
13. Toutes protections des réseaux aériens ,
14. L'ensemble des protections collectives demandés par le coordinateur SPS (suivant les prescriptions du Plan Général de Sécurité ,
15. La prise en compte de tous les détails (plans , schémas et interfaces avec les autres lots (réservations , calfeutrements ,ect),
16. le raccordement des écoulements (eaux pluviales , eaux usées , eaux vannes) ou la continuité des écoulements (eaux pluviales , eaux usées , eaux vannes) ,
17. le mode d'exécution compatible avec les règles élémentaires de sécurité ,
18. les fiches techniques , avis techniques , contrôle d'un laboratoire , essais demandés par le Maître d'œuvre , bureau de contrôle ou avis d'une commisssion afin d'obtenir un agrément ,
19. Toutes dépenses pour le compte prorata et sa gestion (suivant la N FP 03.001) ,
20. La visite d'un expert ou d'un arbitre pour tous litiges ,
21. Les visites supplémentaires de réception de la Maîtrise d'œuvre , bureau de contrôle ou tout organisme (public ou privé) ou/et prestataire (public ou privé) mandatés par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'œuvre dû à un litige impliquant l'entreprise du présent lot ,
22. L'ensemble du dossier de recollement ,
23. L'ensemble des prescriptions techniques et réglementaires ,
24. L'ensemble des prescriptions prévisibles pour la bonne réalisation des ouvrages,
25. Les essais , épreuves , tests , et vérifications nécessaires où imposés par la Maître d'œuvre ou le bureau de contrôle ,
26. la préparation des supports en particulier les ragréages localisés suivant la NF P 84-404-1 ,
27. le traitement du bullage pouvant exister sur les parois en béton suivant la NF P 84-404-1 ,
28. le décapage des anciens revêtements organiques suivant la NF P 84-404-1 ,
29. le traitement des fissures localisées ,
30. la réfection systématique des joints de gros oeuvre ,
31. la réfection des joints de calfeutrement de menuiserie dans les conditions de la norme NF P 84-404-1
32. le choix des revêtements conformément à la norme NF P 84-404-3 ;
33. la fourniture et la mise en oeuvre des produits de revêtement de façade sur les parois désignées au marché et les retours techniques, y compris couche d'impression ,
34. le traitement des acrotères conformément à la norme NF P 84-404-1,
35. le traitement des surfaces de référence norme NF P 84-404-1,
36. le dressage général des surfaces, en particulier pour corriger les défauts de planéité ,
37. la reconstitution des volumes dégradés de béton et le traitement des armatures ,

06-00-02.00 PLANS D'EXECUTIONS, PLANS D'ATELIERS, DETAILS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tous les documents quelques soient le format ou le mode de représentation (papier , CD R, ou documents informatiques) ,les dessins d'ensemble , détails quelque soit l'échelle , tous les documents nécessaires pour l'exécution (fourniture et pose) de l'ouvrage ou/et de l'ensemble des ouvrages à exécuter. Les plans d'exécutions accompagnée des, schémas et carnet de détails .

Les plans d'exécutions devront préciser :

- Les caractéristiques des matériaux mis en œuvre (qualité des peinture et autres) ,
- Les fiches techniques des produits ,

Les fiches techniques des produits mis en œuvre devront être fournis au bureau de contrôle et au Maître d'œuvre avant toutes applications .

Avant toutes exécutions ,l'entrepreneur du présent lot procédera à la réceptions de tous les supports avant la réalisation de ses ouvrages . Il informera le Maître d'œuvre de la qualité des supports qu'il aura relevés et remettra au Maître d'œuvre un document de réception avec le repérage sur plans .Ce dernier ne saurait en aucun cas ,couvrir l'entrepreneur si par la suite il se révélait des malfaçons .

06-00-03.00 SURFACES DE REFERENCES / ECHANTILLONS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché des surfaces de références de 2m2 minimum et tout échantillon demandé par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre et quelque soit le nombre d'échantillons .L'entreprise devra inclure le prix du transport ou le prix d'acheminement des échantillons pour la présentation au demandeur .

L'entrepreneur devra s'assurer que tous les matériaux du marché (échantillons présentés ou non) sont en stock suffisant , qu'ils sont produits à des cadences compatibles avec le planning chantier .A aucun moment l'entrepreneur ne peut demander une plus value quelconque pour une cadence supérieure afin de répondre au planning chantier .

06-00-04.00 PROTOTYPE

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tout prototype demandé par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre et quelque soit le nombre de prototype ou son échelle de représentation .L'entreprise devra inclure le prix du transport ou le prix d'acheminement des échantillons pour la présentation au demandeur .

06-00-05.00 COORDINATION

L'entreprise du présent lot devra inclure son marché toutes les démarches nécessaires pour recueillir les informations pour l'implantation , l'exécution de ses ouvrages dans le délai impartis par le planning marché .L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune excuse de retard . Aucun ouvrage ne peut être exécuté sans l'accord du Maître d'œuvre .Afin de connaître parfaitement le projet , l'entreprise du présent lot devra prendre connaissance de tous les documents marchés ou/et documents réglementaires à savoir :

- 1 Les pièces écrites marchés des autres lots (CCTP) ainsi que des DPGF des autres lots ,
- 2 Le DTU du lot exécuté,
- 3 Les DTU des lots ayant un lien direct avec les travaux exécutés ,
- 4 Les pièces écrites administratives (CCAP ,CCP),
- 5 Les rapports de bureau de contrôle (rapport initial) ,

- 6 Les rapports de bureau d'études (de sol , thermique , acoustique ,séismique) ,
- 7 Les mémentos , additifs de tous textes réglementaires ,
- 8 Le code de la construction et de l'habitat,
- 9 Le code de l'environnement ,
- 10 Les prescriptions techniques et solutions techniques prévus pour l'exécution de son propre lot ,

Interfaces administratives

L'entreprise du présent lot devra se procurer ou/et communiquer par tous les moyens connus et dans le délai imparti par le planning de travaux tous les détails d'exécutions , de pose , tous les rapports ou/et documents nécessaires ayant un rapport direct ou indirect avec ses ouvrages .

Interfaces techniques

L'entreprise du présent lot devra se procurer ou/et communiquer par tous les moyens connus et dans le délai imparti par le planning de travaux tous les détails d'exécutions , de pose , tous les rapports ou/et documents nécessaires des autres lots après l'accord du Maître d'œuvre .

06-00-06.00

REFERENCES TECHNIQUES & PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'entreprise du présent lot à l'obligation de se conformer aux références Françaises et Européennes . Par ordre de références les Normes Européennes priment sur celle Françaises .

Prescriptions techniques

L'entreprise du présent lot doit se conformer aux prescriptions techniques suivantes :

DTU :

1. DTU 59.1 Peinture – Travaux de peinture (Octobre 2000) ,
2. DTU 59.2 - Travaux de bâtiment - Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

NORMES :

1. NF EN 927 relatifs aux produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur,
2. FD T30-808 (Août 1997) relatifs aux peintures et vernis pour le bâtiment ,
3. NF P 74-201-2 Cahier de clauses spéciales + Amendements A1,
4. NF T36-005 (Septembre 1989) Classification des peintures ,
5. NF EN 1062 (octobre 2004) Peintures et vernis
6. T30-806 (Septembre 1991) Peinture et vernis (schémas de contrat d'entretien) ,
7. T30-805 (Mai 1983) Peintures – Guides relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment (indice de classement) ,
8. T30-608 (Février 1981) Peintures –Enduits de peinture pour travaux intérieurs ,
9. NF P18-210 (DTU 23.1) : Murs en béton banché - Partie 1 : Cahier des clauses techniques
10. NF P15-201-1 (DTU 26.1) (mai 1993, mai 1994, janvier 1999) : Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendements A1, A2

11. P10-202-1 (DTU 20.1) (septembre 1985, octobre 1993, avril 1994, décembre 1995, décembre 1999) : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendements A1, A2 ,
12. NF P84-404-1 (DTU 42.1) (septembre 1993, octobre 2000) : Norme d'exécution des travaux - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1
13. NF P84-404-3 (DTU 42.1) : Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 3 : Guide d'emploi
14. P10-202-1 (DTU 20.1) (septembre 1985, octobre 1993, avril 1994, décembre 1995, décembre 1999) : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendements A1, A2
15. P18-840 (septembre 1993) : Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Caractères normalisés garantis
16. NF P84-404-2 (DTU 42.1) : Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales
17. NF P74-202-1 (DTU 59.2) (décembre 1980, mai 1993, juillet 2000, octobre 2000) : Travaux de bâtiment - Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques - Cahier des charges + Amendements A1, A2 ,
18. NF P74-202-2 (DTU 59.2) : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

PERFORMANCE INCENDIE :

Tous les produits ou ensemble de produit devront être conforme à la classification incendie .Un procès verbal de moins de deux ans est obligatoire et doit être fournis avant la commande au fournisseur .Le procès verbal doit être validé par le bureau de contrôle et le Maître d'œuvre avant la mise en œuvre . Si les matériaux ou l'ensemble de l'ouvrage n'a pas le procès verbal conforme à la classification ,l'entreprise devra déposer les ouvrages à ses frais et dans le délais impartis au planning travaux .

PERFORMANCE QUALITATIVE :

Tous les produits ou ensemble de produit seront compatibles avec le (s) support (s) .Tous les subjectiles sont réceptionnés avant applications.

PERFORMANCE THERMIQUE :

Tous les matériaux devront être conforme à la classification thermique ACERMI.Un certificat de moins de deux ans est obligatoire et doit être fournis avant la commande au fournisseur .Le procès verbal doit être validé par le bureau de contrôle et le Maître d'œuvre avant la mise en œuvre . Si les matériaux ou l'ensemble de l'ouvrage n'a pas le procès verbal conforme à la classification ,l'entreprise devra déposer les ouvrages à ses frais et dans le délais impartis au planning travaux .

PROVENANCES DES PRODUITS :

L'entrepreneur à la possibilité de proposer des produits similaires où semblables , à condition qu'ils proviennent de marques utilisant comme référence la Norme Européenne , que les garanties techniques soient identiques et leur qualité équivalente aux spécifications du présent document .L'entrepreneur doit justifier de la provenance des matériaux avant l'exécution au bureau de contrôle et au Maître d'œuvre . En cas de produit non conforme , la destruction des où de l'ouvrage est immédiate au frais et sous la responsabilité de l'entreprise titulaire du présent lot .La provenance des matériaux doit être justifiée par facture .

MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS :

Les produits seront mis en œuvre avec le plus grand soin .Tous les ouvrages non peints sont protégés

PREPARATION DES SUPPORTS:

Les supports seront préalablement réceptionnés avant toutes préparations ,La préparation sera différentes suivant la finition demandée .

1. Ragréage du support

Les revêtements utilisés ne sont pas destinés à corriger les défauts de planéité.

Les ragréages localisés et le bouche-bullage qui sont nécessaires devront assurer la fonction d'imperméabilité du revêtement .Ceci est obligatoire .

2. Présence d'anciens revêtements organiques

Tous les anciens revêtements organiques seront décapés.

Si l'ancien revêtement est en bon état, non écaillé, adhérent et non sensible à la détrempe à l'eau , l'entreprise du présent lot doit apporter tous les éléments nécessaires pour le confirmer par une étude préalable compris dans son offre. De plus, en cas d'application d'un revêtement I2, I3 ou I4, l'épaisseur de l'ancien revêtement doit être inférieure à 300 µm.

Sans cette étude, il y a obligation de décapage des anciens revêtements organiques.

3. Traitement localisés

Dans le cas de traitement localisé ayant une épaisseur supérieure à 300 µm, le reste de la façade ayant une épaisseur moindre, on pourra :

- soit faire un décapage localisé ,

L'attention est attirée sur le fait que la différence de relief du support risque de nuire à l'esthétique finale du revêtement.

- soit considérer toute la façade comme ayant une épaisseur supérieure à 300 µm ,

L'application d'un revêtement de classe I1 sur un ancien revêtement d'imperméabilité conservé n'apporte que la fonction I1.

Enfin, si un ancien revêtement est conservé, le nouveau doit être compatible chimiquement avec lui.

4. Surfaces de référence ou échantillons

Ces surfaces sont traitées en début de chantier et soumises à l'accord du Maître d'Ouvrage (ou de son représentant délégué à cet effet) quant à leur aspect après traitement.

Il y aura autant de surfaces de référence qu'il y a de types de supports et de systèmes de revêtement, chacune d'elles faisant 2 m2 au minimum.

Leur traitement comportera toutes les opérations de préparation du support, application du revêtement, traitement des joints.

Ces surfaces de référence peuvent mettre en évidence des phénomènes d'incompatibilité entre le revêtement appliqué et un ancien revêtement organique conservé (voir paragraphe 4.1).

MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS

Le choix du revêtement est fait selon la norme NF P 84-404-3 (Référence DTU 42.1) en fonction des défauts constatés. Il est fait façade par façade en fonction de l'état et de l'exposition de ces dernières.

Tous les produits entrant dans la constitution du revêtement définitif doivent provenir d'un système homogène choisi chez un même fabricant. Le classement du revêtement selon la norme P 84-403 doit être indiqué sur la Fiche Technique éditée par le fabricant.

1. Conditions de mise en oeuvre

Le support doit être sec et sa température superficielle comprise entre + 5 °C et + 35 °C.

L'air ambiant ne doit pas être trop chargé d'humidité (hygrométrie inférieure à 80 %).

Il est interdit d'appliquer un revêtement par temps de gel.
Une humidité permanente ou intermittente du support risque de provoquer un cloquage ultérieur du revêtement.

2. Produits de préparation

Les produits de préparation des supports doivent être secs avant d'être revêtus :

- mortier de résine époxydique : temps de séchage au moins égal à 24 h ,
- mortier hydraulique et mortier à liant mixte : humidité inférieure à 5 % en masse ,
- mastic et produit de calfeutrement : sec au toucher (au moins 24 h).

3. Application du revêtement en partie courante

Les travaux d'application du revêtement d'imperméabilité comprennent :

- les travaux d'impression ,
- les travaux d'application proprement dits ,
- Le traitement des fissures ,

4. Travaux d'impression

Une couche d'impression doit être appliquée sur le support préparé.

Son choix dépend de l'état et de la nature du support (état de surface, présence ou non d'un ancien traitement, etc.) et du revêtement ultérieur.

Ce peut être :

- soit un fixateur ou un régulateur de fond ou un primaire d'adhérence ,
- soit l'un des produits dilués du système si la Fiche Technique de ce dernier le prévoit ,

Travaux d'application proprement dits

La Fiche Technique du fabricant doit comporter les indications suivantes :

- nature et nombre de couches ,
- consommation (grammes par mètre carré) ou rendement (mètres carrés par litre) de produit pour chacune d'elles ainsi que pour l'ensemble du revêtement ,
- épaisseur du revêtement fini ,
- outils utilisables pour obtenir les épaisseurs et consommations indiquées ,
- délai de séchage entre couches ,
- La nature des différentes finitions possibles.

L'application du revêtement se fait généralement au rouleau, en passes croisées pour régulariser la charge, ou par projection avec un matériel adapté.

Dans le cas d'armature rapportée, la couche est appliquée en deux passes, avec ou sans délai de séchage. Dans tous les cas l'armature doit être complètement enrobée après marouflage. Les lés peuvent être déroulés soit verticalement, soit horizontalement. Le recouvrement minimal entre lés est de 50 mm. Dans le cas de recouvrement horizontal, le lés supérieur recouvre le lés inférieur.

La surépaisseur au recouvrement ne doit pas être visible .

Pour des façades ou pignons continus dans le plan vertical :

- soit le revêtement est appliqué sur toute la hauteur ,
- soit le revêtement est appliqué en partie haute seulement.

Traitement des points singuliers

Les points singuliers doivent être traités de façon que l'eau ne puisse pas pénétrer dans la paroi revêtue, ni cheminer dans le plan d'adhérence du revêtement.

Croquis

L'entreprise doit des croquis et plans de détails pour aider à la compréhension .Ils constituent des explications à la réalisation des ouvrages auxquels ils se rapportent.

Calfeutrement des joints de gros oeuvre

Garnitures mastics

L'entreprise du présent lot doit toutes les garnitures et reportera aux Règles Professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints.

Le revêtement est réalisé après le calfeutrement du joint. Si le mastic est reconnu par le fabricant de revêtement comme compatible avec son système, ce dernier peut recouvrir le mastic à condition qu'il puisse encaisser les mouvements du joint.

Sinon le revêtement est interrompu au droit du mastic.

Dans tous les cas, il doit être compatible avec le mastic.

Garniture à soufflet (joint en lyre)

Garniture à soufflet (joint en lyre) $\frac{3}{4}$ Coupe horizontale

Les matériaux utilisés pour la garniture sont :

- soit un galon spécialement adapté (textile) ,
- soit l'armature du revêtement.

La largeur de la garniture doit être calculée pour pouvoir être mise en oeuvre non tendue au droit du joint.

L'ouverture du joint en service ne doit pas mettre en traction le matériau de la lyre.

La lyre doit adhérer en plein sur une largeur minimale de 20 mm sur les bords du joint.

Cas de calfeutrement des joints horizontaux

Lorsque le joint horizontal était préalablement ouvert et qu'il est calfeutré en laissant un vide, ce dernier doit être mis en communication avec l'extérieur. Cette communication est établie par mise en place de dispositifs ponctuels appropriés (busettes, etc.).

Retours techniques

Normalement, le revêtement de façade doit être retourné sur une longueur de 0,50 m minimum par rapport à l'arête.

Retour technique (coupe horizontale)

Dans le cas de retour sur une paroi en panneaux préfabriqués, le retour technique est réalisé jusqu'au premier joint vertical.

Retour technique sur panneau préfabriqué (coupe horizontale)

Si les joints verticaux sont associés à des joints horizontaux ouverts, le premier joint vertical reste ouvert sauf indication contraire dans les Documents Particuliers du Marché.

Si les joints horizontaux sont fermés, le premier joint vertical est calfeutré.

Dans le cas où la façade traitée est en saillie par rapport à la façade non traitée, le retour technique concerne la saillie et s'arrête à l'angle intérieur.

Retour sur avancée de pignon (coupe horizontale)

Jonction de la façade avec une dalle horizontale étanche

Le revêtement de façade se raccorde en partie basse en maintenant l'étanchéité existant à la jonction horizontale.

L'étanchéité horizontale comporte normalement un relevé d'étanchéité verticale en façade et un dispositif d'évacuation des eaux pluviales à l'extérieur. Le revêtement d'imperméabilité ne peut jouer son rôle que si les ouvrages d'étanchéité horizontale sont en bon état.

Lorsque la nature ou l'état des ouvrages existant sur le site ne permettent pas d'appliquer les dispositions qui suivent, il est nécessaire de faire appel à des techniques d'étanchéité horizontale (pose de couverture, etc.).

Si le dessus de la corniche est recouvert par un revêtement d'étanchéité de toiture sans pièce métallique insérée dans ce revêtement, le revêtement de façade en partie haute (sur 100 mm minimum) est I4 armé et se retourne sur le revêtement d'étanchéité sur 100 mm minimum.

Dessus corniches

Si le dessus de l'acrotère est recouvert par un revêtement d'étanchéité avec bande de rive métallique insérée dans le revêtement, le revêtement de façade est remonté au maximum de façon que sa tranche supérieure soit protégée par la bande de rive avec calfeutrement mastic.

Dessus de corniches

Si le dessus de la corniche n'est pas recouvert par un revêtement d'étanchéité et a une largeur inférieure à 0,30 m, le revêtement de façade se retourne sur lui en I4 armé et remonte et redescend

Pour des largeurs supérieures à 0,30 m, il est nécessaire de faire appel à des techniques d'étanchéité horizontale.

Si le dessus de l'acrotère comporte une couverture, cette dernière est déposée. La partie supérieure du revêtement de façade est réalisée, selon le cas,

Bandeaux

Un bandeau ou une corniche extérieure de largeur inférieure à 0,30 m, le revêtement de façade est remonté jusqu'à la sous-face de la corniche. Un revêtement I4 armé recouvre la partie supérieure de la corniche.

Arrêt sur menuiseries

Les joints de calfeutrement à la jonction avec le revêtement de façade ou les bavettes rapportées doivent être repris (pour les joints, on se référera aux Règles Professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints).

Montants verticaux et traverse haute

Si la menuiserie est un tableau, le revêtement de façade est retourné en tableau et linteau jusqu'à la menuiserie.

En cas de revêtement armé, l'armature est :

- soit retournée en tableau et linteau sur une largeur minimale de 50 mm ,
- soit arrêtée au droit de l'arête.

Si la menuiserie est au nu extérieur de la façade, la jonction entre gros oeuvre et menuiserie doit être traitée en joint et calfeutrée.

Traverse basse

Dans le cas d'un appui débordant ; le revêtement est arrêté à la sous-face de l'appui.

Arrêt sur appui débordant

Si le dessus de l'appui en maçonnerie est fissuré, il est recouvert d'un revêtement adapté :

- cas de l'appui non débordant : le revêtement est appliqué sur l'appui jusqu'à la sous-face de la traverse basse ,
- S'il existe des traces de passage d'eau par l'appui, ce dernier est protégé
- soit par le revêtement de façade I4 avec retombée sur 100 mm minimum et liaison avec garniture d'étanchéité ,

Arrêt sur appui non débordant

- soit par une bavette métallique.

Éléments fixés en façade et traversés diverses (canalisations, enseignes, coffrets, etc.)
 Lorsque c'est possible, ces éléments sont déposés pour permettre l'application du revêtement de façade sans solution de continuité sauf éventuellement au droit des fixations (scellements, etc.) : dans ce cas, un calfeutrement mastic en solin est réalisé entre le revêtement et la pièce de fixation.

Lorsque les éléments ne peuvent être déposés, il n'existe pas de solution générale assurant dans tous les cas la non-pénétration de l'eau et un aspect satisfaisant. Des pièces formant rejet d'eau associées à des mastics sont le plus souvent utilisées.

Arrêt du revêtement en pied de façade

Le revêtement de façade est descendu jusqu'à la coupure de capillarité telle que prévue dans la norme P 10-202 (Référence DTU 20.1) .

Dans le cas contraire le revêtement est arrêté au minimum à 0,25 m au-dessus du sol (terre, dallage, revêtement, etc.).

Tableau type travaux d'imperméabilisation dans le cadre des réfections des façades

Type de travaux d'imperméabilité (1)	Défauts en partie courante	Prescriptions minimales		
		Classe	Épaisseur sèche théorique totale minimale (2)	Composition
Imperméabilisation (1)	Porosité, faïençage, micro-fissures d'ouverture inférieure à 0,2 mm	I1	0,2 mm	1 couche d'impression + 1 couche de finition
	Fissures inférieures à 0,5 mm	I2	0,3 mm	1 couche d'impression + 1 couche intermédiaire + 1 couche de finition (3)
	Fissures inférieures à 1 mm	I3	0,4 mm	1 couche d'impression + 1 couche intermédiaire + 1 couche de finition (3)
Étanchéité (1)	Fissures inférieures à 2 mm	I4	0,6 mm	1 couche d'impression + 1 couche intermédiaire avec armature rapportée (4) + 1 couche de finition

(1) Voir avant-propos de la norme P 84-401.

(2) Il s'agit de l'épaisseur sèche théorique minimale totale (couche d'impression comprise) sur la base de laquelle sont établies les consommations minimales à appliquer sur support lisse (type mortier taloché fin).
 Sur support à relief, les consommations doivent être augmentées pour respecter les épaisseurs minimales indiquées.
 Compte tenu des variations d'épaisseur liées à l'application, des épaisseurs inférieures à cette valeur minimale théorique peuvent être acceptées ponctuellement lors de vérifications ultérieures sur chantier dans les limites suivantes :
 - 20 % pour les revêtements de classe I1, I2 et I3 ;
 - 10 % pour les revêtements de classe I4.

(3) La couche de finition peut être de même nature que la couche intermédiaire.

(4) Cette couche est appliquée en deux passes avec ou sans délai de séchage.

Peinture

Les travaux préparatoires sont définis suivant les tableaux ci –dessous :

ETATS DE FINITIONS

Ils sont définis comme suit :

Finition **C** : Élémentaire,
 Finition **B** : Courant ,
 Finition **A** : Soigné

ASPECT

Les nuances de brillant sont définis comme

Mât : Bs entre 0 et 10,
 Satiné mât Bs entre 10 et 20 ,
 Satiné moyen Bs entre 20 et 45 ,

Satiné brillant Bs entre 45 et 60 ,
Brillant Bs supérieur à 60 ,

SUPPORTS : ENDUITS AU MORTIER DE LIANTS HYDRAULIQUES

TYPE DE SUPPORTS	ETAT DE FINITIONS	Epoussetage Egrenage	Impression spéciale	Enduit repassé	Enduit non repassé	Enduit non repassé	Ponçage Epoussetage	Révision	Couche inter – médiane	Couche de finition
Enduit lissé	FINITION C	OUI							OUI	OUI
Enduit lissé	FINITION B	OUI	OUI	OUI			OUI		OUI	OUI
Enduit lissé	FINITION A	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Enduit taloché	FINITION C	OUI							OUI	OUI
Enduit taloché	FINITION B	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI		OUI	OUI
Enduit taloché	FINITION A	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Enduits projetés	FINITION C	OUI							OUI	OUI

RECHAMPISSAGE

Toutes les surfaces peintes , vernis sont rechampies.

PROTECTIONS COMPLEMENTAIRES:

Pour les matériaux spéciaux assurant une protection complémentaire contre le feu , l'eau les matériaux seront de marque NF.et devront avoir un classement réaction au feu ou à l'eau

MISE EN OEUVRE :

Avant la mise en oeuvre ,l'entreprise du présent lot devra s'assurer que les ouvrages du lot Gros – œuvre sont suffisamment avancés pour qu'il n'y ait pas , par la suite de détériorations des ouvrages.La réception du support est obligatoire et contradictoire avec les lots gros-œuvre , cloisons/doublages, menuiseries extérieures et intérieures avant toutes mise en oeuvre.

Les protections des huisseries restent en place jusqu'à la réception des travaux .L'entreprise du présent lot est seule responsable de l'hydrométrie des pièces .Tout ouvrage ayant un défaut de planéité dû à des conséquences d'hydrométrie trop basse sera replit . Pendant les travaux , l'entreprise doit le chauffage des locaux .

ESSAIS & EPREUVES:

Tous les essais et épreuves relatifs à la vérification des caractéristiques spécifiées dans les documents du marché sont à la charge de présent lot .Les essais et épreuves sont effectués sur demande du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle technique , ils correspondront aux procédures décrites par les normes en vigueur et visant les ouvrages considérés .

Si les essais et/ou épreuves ne sont pas concluant , le Maître d'œuvre prescrira de nouveaux contres essais et/ou contre épreuves qui resteront à la charge de l'entreprise .

En cas de désaccord , l'entreprise a le recours de faire procéder à un troisième essai et/ou épreuves par un autre laboratoire à sa charge .

Conditions particulières d'usage :

Les conditions particulières d'usage énoncées ci-après et destinées à être complétées, sont données à titre d'exemple :

1. Classes de risques biologiques ,
2. Sécurité incendie : classement de l'établissement (ERP) et sa stabilité au feu ,
3. Conditions d'hydrométrie ,
4. Adaptabilité de la structure aux efforts de flexions dus aux rafales de vent , d'orages , de tempête ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

Finitions :

Les finitions de toutes les pièces doivent tenir compte des paramètres suivants :

1. La destination des locaux du bâtiment ,
2. Les faces vues et non vues des pièces ,
3. Des contraintes feu , hydrofuge ,
4. Des contraintes organiques ,
5. Des contraintes chimiques ,
6. De la pérennité de la finition ,
7. De la périodicité de l'entretien ,

MASTICAGE / PONCAGE:

Le présent lot doit tous les masticages et ponçages sur les ouvrages à peindre quel que soit la nature du matériau. Elle doit le masticage et ponçage des ouvrages suivants :

1. Toutes les arêtes saillantes et rentrantes ,
2. Tous les bâtis bois après réception avec le lot menuiserie extérieure ,
3. Tous les appuis de fenêtres à peindre ,
4. Tous les seuils de portes fenêtres à peindre ,
5. Autour des fourreaux ,
6. Autour des sorties VMC ,
7. Autour des grilles à air ,
8. Autour de toutes les portes ,
9. Autour de tous les châssis , porte fenêtres , fenêtres ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

L'entreprise est pleinement responsable de la finition des masticage et ponçage .En cas de refus du Maître d'œuvre lors des (OPR) sur la qualité , l'entreprise du présent lot devra reprendre les masticages et ponçage ainsi que la peinture , vernis ou tout autres finitions .

PERCEMENTS :

L'entreprise du présent lot doit les percements en façade .

APPROVISIONNEMENTS :

L'entrepreneur du présent lot doit inclure dans son offre de prix tous les frais d'approvisionnement quel que soit la difficulté inhérente à l'emplacement du chantier .

Les frais d'approvisionnement sont :

1. L'accès au chantier et les difficultés pour l'accès ,
2. Le déchargement et l'approvisionnement à pied d'œuvre ,
3. Le levage des matériaux et matériels (grue , chariot , élévateur , camion ou tout autre transport où de manutention) .
4. La distribution de tous les matériaux et/ou matériels à pied d'œuvre ,

5. La protection des matériaux et matériels livrés ,
6. La sécurisation des matériaux et matériels livrés,
7. La protection contre le vol où dégradations des matériaux et matériels livrés jusqu'à la réception des travaux,
8. Le gardiennage des matériaux et matériels livrés,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

CONTROLES EN COURS DE TRAVAUX :

L'entrepreneur du présent lot doit être en mesure de produire tous les justificatifs de matériaux mise en œuvre à savoir:

1. Les avis techniques des produits,

Les contrôles peuvent être effectués à tout moment par le Maître d'œuvre où par le bureau de contrôle sans que l'entreprise du présent lot puisse faire obstacle aux contrôles. Si un doute apparaissait lors des contrôles ,le principe de précaution sera mise en œuvre et le Maître d'œuvre pourra mandater un expert aux frais de l'entreprise du présent lot pour des contrôles approfondis sans que ce dernier puisse s'opposer .

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

VISAS & CONTROLE TECHNIQUES :

L'entreprise du présent lot doit fournir tous les documents permettant au bureau de contrôle et au Maître d'œuvre de vérifier la bonne exécution et en particulier :

1. L'adéquation entre les plans d'exécutions et l'exécution ,
2. La qualité d'exécution ,
3. La qualité des finitions ,
4. Les détails des points singuliers de finition ,

06-00-07.00 RECEPTION SUPPORTS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché la réception du support à traiter mais aussi les réceptions des supports des autres lots :

- a. Ouvrages bois (ouvertures en façades par exemple) ,
- b. Grilles de ventilation et autres ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

06-00-08.00 ESSAIS & EPREUVES

Tous les essais et épreuves relatifs à la vérification des caractéristiques spécifiées dans les documents du marché sont à la charge de présent lot .Les essais et épreuves sont effectués sur demande du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle technique , ils correspondront aux procédures décrites par les normes en vigueur et visant les ouvrages considérés .

Si les essais et/ou épreuves ne sont pas concluant , le Maître d'œuvre prescrira de nouveaux contre essais et/ou contre épreuves qui resteront à la charge de l'entreprise .

En cas de désaccord , l'entreprise a le recours de faire procéder à un troisième essai et/ou épreuves par un autre laboratoire à sa charge .

06-00-09.00 PROTECTION DE SES PROPRES OUVRAGES

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché toutes les protections nécessaires pour préserver l'intégrité de ses propres ouvrages et des autres ouvrages sur lesquels, l'entreprise est intervenue. Ses protections devront être incluses dans l'offre et en aucun cas l'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande de travaux supplémentaires en cas d'oubli dans son offre.

Après la dépose des protections, l'entreprise du présent lot doit réviser toutes ses finitions. Jusqu'à la livraison l'entreprise doit la finition complète et entière.

06-00-10.00 PLANS & DOCUMENTS DE RECOLLEMENTS

L'entreprise du présent lot devra fournir à la réception des travaux le dossier de recollement en quatre exemplaires papiers et deux exemplaire CD ROOM. Les plans seront en format DXF et les documents seront en PDF. Le cartouche de chaque plan devra avoir la mention ' PLAN DE RECOLLEMENT '.

L'ensemble du dossier de recollement devra comprendre les documents suivants :

1. Tous les plans des ouvrages exécutés,
2. Tous les carnets de détails des ouvrages exécutés,
3. Les avis techniques,
4. L'attestation d'assurance RC et Décennale de l'année de la réception des travaux,

Tous les plans devront indiquer les dernières mise à jour.

06-00-11.00 SECURITE

L'entreprise du présent lot devra se conformer à toutes les dispositions demandées dans le Plan Général de Coordination de santé et de sécurité établi par le coordonnateur SPS. L'entreprise devra adapter ses moyens d'exécutions aux exigences de la sécurité. A aucun moment l'entreprise ne peut réclamer des travaux supplémentaires suite aux demandes du coordonnateur en cours de chantier.

L'entreprise devra prévoir un plan de stockage des terres, aires de déchargements, aires d'évolutions des véhicules, aires de stationnement des engins de chantier. Ce document devra avoir reçu l'approbation du Maître d'œuvre et du coordonnateur SPS. En cas désaccord sur les surfaces demandées par le coordonnateur SPS ou par les autres entreprises qui estiment ne pas avoir assez de place pour les zones de stockage, stationnement ou d'évolutions, l'entreprise devra se soumettre aux demandes sans pouvoir demander au Maître d'ouvrage des travaux supplémentaires. Les prix unitaires proposés par l'entreprise du présent lot sont réputés inclure toutes les prestations relatives à l'hygiène et la sécurité fixés par le code du travail, le C.C.A.P marché ainsi que le PGCSPS.

06-00-12.00 FORFAITISATION DU MARCHE

L'entreprise du présent lot ne peut demander aucune augmentation de prix, sous prétexte d'augmentation de main d'œuvre, de matériaux ou de matériel suivant l'article 1793 du code civil. L'entreprise du présent lot peut demander une augmentation de son marché que si le montant initial du marché dépasse les 10 % (dix pour cent) de son marché. L'entreprise devra apporter le bien fondé de sa demande suivant la circulaire de 1974 relative à l'imprévision. L'entreprise devra appuyer sa demande par des factures, des calculs et s'entendre avec le Maître d'ouvrage sur la rédaction d'un avenant par lequel l'indemnité pourra être octroyée.

06-00-13.00 MODIFICATIONS DES PRESTATIONS MARCHES

L'entreprise du présent lot s'interdit de modifier partiellement ou entièrement les prestations de son marché . L'entreprise du présent lot peut présenter des variantes ou des options sans pour autant que le Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre donnent une suite favorable. L'entreprise devra motiver par écrit son ou ses choix .En cas d'accord du Maître d'ouvrage ,l'entreprise du présent lot prendra en compte dans ses propositions l'assiette financière que représente les études modificatives de l'ensemble des pièces marchés et du coût financier de l'équipe de Maîtrise d'oeuvre la reprises des études qu'engendre les modifications .

06-00-14.00 QUANTITES THEORIQUES & REELLES

L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande auprès du Maître d'ouvrage entre la différence des quantités théoriques des document marchés ' DPGF ' et les quantités réelles exécutées . L'entreprise doit vérifier les quantités de son marché . Sans réclamation à la remise de son offre par un mémoire , l'entreprise accepte pleinement les quantités de son marché et tous les travaux non d'écrit dans son marché pour réaliser le marché dans sa globalité .

06-00-15.00 PLANNINGS TRAVAUX

Le titulaire du présent lot devra signer le planning joint à son marché . S'il n'est pas d'accord avec le planning du marché ; l'entrepreneur devra faire une demande écrite lors de la remise de son offre . En aucun cas , il ne pourra prétendre à un rallongement du délai planning après signature de son marché . En cas de résiliation du marché par l'entrepreneur le Maître d'ouvrage se réserve le droit de poursuites judiciaires avec une demande d'indemnité au montant du préjudice subit .

06-00-16.00 NETTOYAGE CHANTIER

Le titulaire du présent lot doit le nettoyage et l'évacuation de tous ses déchets produits sur le chantier La convention de compte prorata sera signée avec le gestionnaire du prorata .

06-00-17.00 LIMITE DES PRESTATIONS

L'entreprise du présent lot doit vérifier la limite de ses propres prestations . Pour se faire , l'entreprise doit vérifier les pièces des autres lots et en aucun cas elle ne peut se prévaloir de travaux supplémentaires pour des prestations non prévues au CCTP mais prévues par les règles de l'art du présent lot .

06-00-18.00 AUTOCONTROLE

L'entreprise du présent lot doit l'autocontrôle de tous ses ouvrages et doit anticiper ceux-ci . Elle pourra se rapprocher du bureau de contrôle et du Maître d'œuvre pour cela .

06-00-19.00 PREAMBULE

Avant la remise de son offre , l'entreprise du présent devra se rendre sur le site ou les travaux sont à réaliser afin d'évaluer et de prendre en compte tous les paramètres ayant une incidence sur les quantités et sur le prix se son offre .L'entreprise doit prendre toutes les précautions d'usage pour ne pas détériorer les ouvrages existants et toutes les précautions d'usage en terme de sécurité .

06.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

06.2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

06-00-21-0.00 ECHAFAUDAGE SUR PIEDS

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Réception du support et ouvrages adjacents ,
- D'un échafaudage tubulaires réglementaires pour travail en façades extérieurs où intérieur,
- Mise en place selon les prescriptions du fabricant ainsi que des recommandations des organismes de sécurité et en dernier lieu du coordonnateur SPS,
- L'entreprise du présent lot devra prendre toutes les dispositions pour la pose des éléments d'échafaudages en pignons où dans les parties inclinées avec dépassement en toiture conformément à la réglementation ,
- Protections en dure des ouvrages (vitrages , couverture et autres) ,
- D'un dispositif de protection adaptés à l'écologie de l'ensemble de l'échafaudage ,
- Un éventail de protection au dessus des entrées ,
- Eclairage de sécurité en pied ,
- Protection des pieds d'échafaudages au droit des circulations ,
- Signalisations routières (pour les piétons et les véhicules) ,
- De filets où de bâche perforées anti projections ,
- Mise à disposition des autres corps d'état pendant la durée des travaux du présent lot ,
- Retrait de l'ensemble des installations : Filets , bâches perforées , échafaudage et dispositif de protection
- Evacuation de l'ensemble des éléments retirés y compris chargements , transports et déchargements,
- Nettoyage complet de tous les ouvrages tâchés par les produits mises en œuvres,

Mode métré : surface vue ,

Localisation : En périphérie du bâtiment Pignon Sud, Façade EST, Pignon Nord.

06-00-22-0.00 TRAVAUX PRAPARATOIRES - ENDUIT HYDRAULIQUE ANCIEN

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Réception du support et ouvrages adjacents ,
- Vérification de la cohésion et de l'adhérence de l'enduit par sondage sur l'ensemble des façades traitées
- Dépose des chutes EP zinc et repose ,
- Dépose des parties métalliques non conservées (anciens gond de portes et autres ...) ,
- Protection de la gouttière pendante en zinc ,
- Eliminer toutes les parties pulvérulentes , salissures et projections diverses ,
- Piquage des parties dégradées , non adhérentes , et soufflées ,
- Piquage au droit des fissures ,
- Restructuration du support par un enduit à base de résine et ayant une adhérence au moins égale à 0,3 MPa (3 bars). Après exécution du ragréage, il faut éliminer la pulvérulence pouvant exister en périphérie ,
- Eliminer les peintures écaillées par grattage ,
- Toutes les peintures farinantes seront brossées et éliminées ,
- Traitement des fissures et des joints par un mastic compatible avec l'impression et la ,peinture de finition ,
- Contrôle de l'adhérence et de l'insensibilité à l'eau de la peinture existante (test d'adhérence) ,
- Evacuation de l'ensemble des éléments retirés y compris chargements , transports et déchargements,
- Lavage et nettoyage à hte pression de l'ensemble des façades traitées ,

Mode métré : estimation de 10 % de la surface vue ,

Localisation : Extérieur de la Cabane du chien, Intérieur de la cabane du chien, Muret existant.

06-00-24.00 TRAVAUX PRAPARATOIRES - RAGREAGE SUPPORTS

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

Si après décapage des anciens revêtements organiques, la surface du support apparaît trop irrégulière pour recevoir directement le revêtement d'imperméabilité prévu , l'entrepreneur du présent lot procèdera au ragréage préalable des surfaces concernées .L'estimation quantitative prévue de 20 % de la surface traitée .

- Vérification de la cohésion et de l'adhérence du support ,
- Ragréage de la partie localisée par un produit à base de résine compatible avec les finitions .L'adhérence sera au moins égale à 0,3 MPa (3 bars) sans être inférieur à cette valeur

Mode métré : surface vue ,

Localisation : , 20 % de la surface des façades.

06-01-41-03.01 ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS EXISTANTS

L'article comprend les prestations suivantes :

- Enduit au mortier de ciment avec sable de rivière dosé suivant les couches
 - 1ère couche 400 kg /m3 – Gobetis ,
 - 2ème couche : 300kg /m3 – Dégrossissage
 - 3ème couche : 250 kg/m3 – finition
- Finition de la dernière couche :Frisée fin ,
- Y compris toutes sujétions de raccords , d'arêtes autour d'ouverture et angles saillants et rentrants,
- Protection de tous les ouvrages , portes , cadres métalliques , sols , tuyaux ,ect
- Nettoyage du sol et des parois ,

Localisation : Reprise surface préparées.

06-00-25.00 TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES METALLIQUES

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Dépose des volets et repose ,
- Brossage et lessivage ,
- grattage des parties écaillantes ou oxydées ,
- Rinçage à l'eau clair ,
- Evacuation de l'ensemble des éléments retirés y compris chargements , transports et déchargements,

Mode métré : surface vue ,

Support : Métallique

Localisation : Ensemble des pièces métalliques non déposées (supports antennes , crochets de.

06-00-26.00 TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES BOIS

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Dépose des parties métalliques avant décapage ,
- Grattage et ponçage de l'ensemble de l'ouvrage ,
- Lessivage de l'ensemble de l'ouvrage ,
- Rinçage à l'eau clair ,
- Dégraissage si nécessaire de l'ensemble de l'ouvrage ,
- Evacuation de l'ensemble des déchets y compris chargements , transports et déchargements,

Mode métré : surface vue ,

Support : Bois revêtu de peinture ,

Localisation : Forget, Façade EST, Pignon Sud, Pignon Nord, Pignons Nord, Bandeau rampant.

06-00-27.00 DEPOSE GRILLES EN FACADES

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Dépose des grilles existantes métalliques (Ø 200) ,
- Nettoyage de la réservation laissée,
- Piquage en périphérie de la réservation laissée pour raccord enduit ,
- Bouchement au mortier de résine sans retrait y compris morceau d'agglomérés de ciment ,
- Enduit au mortier de résine de la face extérieure y compris entoilage si nécessaire ,
- Traitement en périphérique du bouchement par un joint mastic compatible avec l'impression et la peinture de finition ,
- Contrôle de l'adhérence et de l'étanchéité à l'eau ,
- Evacuation de l'ensemble des éléments retirés y compris chargements , transports et déchargements,

Localisation : En pied de façade EST.

06.2.2 TRAITEMENTS DES FACADES

06.2.2.1 PEINTURE FACADES

06-00-30-0.00 TRAITEMENT ENDUIT HYDRAULIQUE

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Protections des parties non peintes ,
- 1 couche de préparation ,
- 1 couche d'impression ,
- 2 couches de finition ,

Nota : Les produits mises en œuvre devront être à base de polymères et conforme à la NF P84 -404-3 .L'entreprise mettra tout en œuvre pour avoir l'épaisseur sèche minimale soit 0.4mm ,

Choix du coloris : Suivant choix architecte ,

Caractéristiques :

- Classe de protection : Imperméabilisation - D3 ,
- Classement : Famille 1 ,7b2/10c ,
- Rendement : 2 à 4 m² / litre ,
- Application : A la brosse , rouleau ou pistolet type airless ,

Produits préconisés :

- COROXAN ou techniquement similaire – Peinture épaisse à base de résine polysiloxane en phase aqueuse

Localisation : Reprise surface des façades y compris les tableaux, Façades cabane du chien et intérieur de la cabane, Sous face de la dalle de la cabane du chien, baies.

06.2.2.2 OUVRAGES BOIS

06-00-32-0.00 FORGET EXISTANT

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Toutes les protections des ouvrages non peints ,
- 1 couche d'impression ,
- 1 couche intermédiaire ,
- 1 couche intermédiaire supplémentaire pour les parties horizontales ,
- 1 couche de finition ,
- Nettoyage du poste du travail avec dépose et évacuation des toutes les protections à la benne de chantier ,

Mode métré : au m2 réel ,

Support : Bois existant

Produit préconisés : Peinture glycéro ,

Aspect : Suivant choix de l'architecte ,

Localisation : Reprise surface forget.

06.2.2.3 OUVRAGES METALLIQUES

06-00-25-02.00 PEINTURE GLYCERO (Gaz)

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Réception du support ,
- Protection des sols et parois ,
- Nettoyage y compris enlèvement des coulures laitance de ciment ou de plâtre,
- Dépoussiérage ,
- Révision de la couche de protection antirouille ,
- Couche d'impression ,
- 2 couches de finition brillante ,
- Evacuation des déchets dans une benne ,
- Nettoyage du lieu de travail ,

Caractéristiques :

Type de finition : A

Aspect : Brillant ,

Couleur : Jaune conventionnel ,

Application : Au pinceau,

Produit préconisé:

GARNYBRILLANT de chez Seigneurie ou similaire ,

Localisation : Alimentation gaz en façade y compris capot de protection sous boîte de coupure , Tuyauterie de gaz existante de 20/22

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX VESTIAIRES
ET SALLE DES FAMILLES
01390 - CIVRIEUX**

LOT N° 06 : RAVALEMENT FACADES

**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
(D.P.G.F.)**

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE CIVRIEUX

01390 - CIVRIEUX

Maître d'Œuvre
Christian Compigne
240 rue des Millières

01390 - St Andre de Corcy
0472268939
0472268938

**ECONOMISTE DE LA
CONSTRUCTION**
CORPUS.ING.ARCH
17 RUE DES FAUVETTES

01390

04 78 88 12 44
04 78 88 13 62

CSPS

COORDONNATEUR SPS
871 ROUTE DES DESCHAMPS

71570 - LA CHAPELLE DES
GUINCHAY

03 85 36 75 53
03 85 33 89 74

BUREAU DE CONTROLE

CETE APAVE SUD EUROPE
Agence de Bourg en Bresse
515 Chemin du petit plan
01250 - St Just

04 74 47 21 29
04 74 47 21 20

BET FLUIDES
B3E Ingénierie
8 bis Avenue d'Arsonval -
CENORD

01008 - BOURG en BRESSE
04 74 25 18 88
04 74 25 18 89

Sommaire

06.1	DESCRIPTION DES OUVRAGES	4
06.1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	4
06-00-21-0.00	ECHAFAUDAGE SUR PIEDS	4
06-00-22-0.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES - ENDUIT HYDRAULIQUE ANCIEN	4
06-00-24.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES - RAGREAGE SUPPORTS	4
06-01-41-03.01	ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS EXISTANTS	4
06-00-25.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES METALLIQUES	4
06-00-26.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES BOIS	4
06-00-27.00	DEPOSE GRILLES EN FACADES	4
06.1.2	TRAITEMENTS DES FACADES	5
06.1.2.1	PEINTURE FACADES	5
06-00-30-0.00	TRAITEMENT ENDUIT HYDRAULIQUE	5
06.1.2.2	OUVRAGES BOIS	5
06-00-32-0.00	FORGET EXISTANT	5
06.1.2.3	OUVRAGES METALLIQUES	5
06-00-25-02.00	PEINTURE GLYCERO (Gaz)	5

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 4/5

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
06.1	DESCRIPTION DES OUVRAGES				
06.1.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
06-00-21-0.00	ECHAFAUDAGE SUR PIEDS				
	Pignon Sud : 1 de 7,00 x 6,00 = 42,00 Façade EST : 1 de 24,00 x 4,30 = 103,20 Pignon Nord : 1 de 5,50 x 6,50 = 35,75 TITRE TOTAL PARTIEL : = 180,950				
	. Total :	m²	180,95	,	,
06-00-22-0.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES - ENDUIT HYDRAULIQUE ANCIEN				
	Extérieur de la Cabane du chien : 1 de 2,40 x 2,53 = 6,07 1 de 3,00 x 2,53 = 7,59 Intérieur de la cabane du chien : 2 de 2,40 x 2,35 = 11,28 2 de 3,00 x 2,35 = 14,10 TITRE TOTAL PARTIEL : = 39,040 10 % de l'ensemble des façades (EST & pignons Sud et Nord) / 1 de 180,95 x 0,10 = 18,10 TITRE TOTAL PARTIEL : = 18,100 Muret existant : 1 de 4,00 x 0,90 = 3,60 1 de 4,00 x 0,38 = 1,52 1 de 4,00 x 0,55 = 2,20 - TOTAL : = 64,460				
	. Total :	m²	64,46	,	,
06-00-24.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES - RAGREAGE SUPPORTS				
	20 % de la surface des façades : 1 de 180,95 x 0,20 = 36,19				
	. Total :	m²	36,19	,	,
06-01-41-03.01	ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS EXISTANTS				
	Reprise surface préparées : 1 de 64,46 = 64,46				
	. Total :	m²	64,46	,	,
06-00-25.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES METALLIQUES				
	Ensemble des pièces métalliques non déposées (supports antennes , crochets de : volets , gonds) 1 de 1 = 1				
	. Total :	Forf	1	,	,
06-00-26.00	TRAVAUX PRAPARATOIRES OUVRAGES BOIS				
	Forget : Façade EST : 1 de 24,00 x 0,30 = 7,20 Pignon Sud : 1 de 7,00 x 0,30 = 2,10 Pignon Nord : 1 de 7,00 x 0,30 = 2,10 Pignons Nord : Bandeau rampant : 1 de 7,00 x 0,20 = 1,40 TITRE TOTAL PARTIEL : = 12,800				
	. Total :	m²	12,80	,	,
06-00-27.00	DEPOSE GRILLES EN FACADES				
	En peid de façade EST : 1 de 2 = 2				
	. Total :	U	2	,	,

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 5/5

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
06.1.2	- Total TRAVAUX PREPARATOIRES				,
	TRAITEMENTS DES FACADES				
06.1.2.1	PEINTURE FACADES				
06-00-30-0.00	TRAITEMENT ENDUIT HYDRAULIQUE				
	Reprise surface des façades y compris les tableaux : 1 de 180,95 = 180,95 Façades cabane du chien et intérieur de la cabane : 1 de 39,04 = 39,04 Sous face de la dalle de la cabane du chien : 1 de 2,53 x 3,00 = 7,59 TITRE TOTAL PARTIEL : = 227,580 déduire baies : 4 de 0,90 x 2,04 = 7,34- 1 de 1,20 x 1,20 = 1,44- 1 de 2,40 x 1,20 = 2,88- 2 de 1,90 x 1,00 = 3,80-				
	. Total :	m ²	212,12	,	,
06.1.2.2	- Total PEINTURE FACADES				,
	OUVRAGES BOIS				
06-00-32-0.00	FORGET EXISTANT				
	Reprise surface forget : 1 de 12,80 = 12,80				
	. Total :	m ²	12,80	,	,
06.1.2.3	- Total OUVRAGES BOIS				,
	OUVRAGES METALLIQUES				
06-00-25-02.00	PEINTURE GLYCERO (Gaz)				
	Tuyauterie de gaz existante : 2 de 1,00 = 2,00 1 de 18,00 = 18,00				
	. Total :	ml	20,00	,	,
	- Total OUVRAGES METALLIQUES				,
	- Total TRAITEMENTS DES FACADES				,
	- Total du lot hors T.V.A., euros				,
	- T.V.A. au taux de 19,60 %, euros				,
	- Total T.T.C. LOT N° 06 : RAVALEMENT FACADES, euros				,